

S'inscrire à la formation d'ASS

Si vous n'êtes pas salarié(e), les inscriptions s'effectuent sur
www.parcoursup.fr de janvier à mars

Si vous êtes salarié(e) **ayant un financement de votre formation par l'employeur ou l'OPCO** (CDI, CDD, Contrat de professionnalisation, Compte Personnel de Formation ou CPF), les inscriptions s'effectuent sur

www.irts-fc.fr de janvier à mars

Modalités de sélection

Dossier de candidature + entretien de motivation

Étude de dossier

1 note sur 20 (Coefficient 1)

En amont de l'entretien, la commission d'examen se prononcera sur les éléments constituant le dossier.

Entretien

2 notes sur 20 (Coefficient 4) - durée 30 min

Chaque candidat présente à deux examinateurs (un formateur et un professionnel), les liens qu'il peut établir avec la formation et le métier. Il soutient et développe sa réflexion en tenant compte des questions et remarques des examinateurs. Le candidat est évalué sur les deux critères suivants :

- motivation et aptitude pour les formations du travail social
- motivation et aptitude pour l'exercice des métiers du travail social.

La note de l'étude du dossier (coef. 1) et la moyenne des deux notes d'entretien (coef. 4) constitue la note d'admission.

Autres possibilités

Post Jury VAE - par la voie de la formation

En cas de validation partielle, vous avez la possibilité de suivre uniquement le(s) DF manquant(s)

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

Dans le cadre de la FPC, vous pouvez vous inscrire à certains modules de la formation d'ASS.

Se renseigner

Vous avez besoin d'informations concernant les métiers, votre orientation et les modes d'accès à la formation

Contactez le service Information/orientation

Fabrice BOUTEILLER : 03 81 41 67 56
fabrice.bouteiller@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant les modalités de sélection

Contactez le service sélection

Karine LAUZET : 03 81 41 61 08
Fabienne SARRAZIN : 03 81 41 61 07
selection@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

Contactez le référent handicap

Chantal MAGNET : chantal.magnenet@irts-fc.fr

Venez nous rencontrer

Pour découvrir les métiers de l'intervention sociale, l'IRTS de Franche-Comté organise des réunions mensuelles d'information collective, une journée portes ouvertes et participe aux forums d'information régionaux, venez nous rencontrer.

Consultez les dates sur notre site WWW.irts-fc.fr

L'IRTS de Franche-Comté est membre
du réseau UNAFORIS

UNAFORIS

Union Nationale des Acteurs de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale

Plateforme UNAFORIS
Bourgogne - Franche-Comté

27/10/2020

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

DIPLÔME CONFÉRANT GRADE DE LICENCE CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

ASS

Assistant de service social

Diplôme d'État de niveau 6
(niveau II grade licence)

Formation accessible aux :

- lycéens / étudiants,
- demandeurs d'emploi,
- salariés,
- apprentis.

Diplôme accessible par la VAE

taux de réussite 100% Diplôme 2020

irts
FRANCHE-COMTE

IRTS de Franche-Comté
1 rue Alfred de Vigny - Besançon

Le métier

L'assistant de service social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles.

Les assistants de service social et les étudiants se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à l'article L411-3 du Code de l'action sociale et des familles.

L'assistant de service social intervient dans une démarche éthique et déontologique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne et du collectif. Il instaure une relation visant à favoriser la participation des personnes dans l'accompagnement social individuel et collectif.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant de service social accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décision, qui tiennent compte de la loi, des politiques sociales et de l'intérêt des personnes.

La formation

Une formation de 3 ans en alternance de septembre N à juin N+3 *

→ **1740 h** de formation théorique
reparties en 4 Domaines de formation (DF)

→ **1820 h** de formation pratique

DF 1
650 h

Intervention professionnelle en travail social

DF 2
574 h

Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social

DF 3
248 h

Communication professionnelle en travail social

DF 4
268 h

Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Formation
théorique
1740 h

Formation
pratique
1820 h



52 semaines de stage sur 3 ans

*** En fonction des diplômes déjà obtenus, un parcours partiel peut vous être proposé (dispenses, allègements)**

Une expérience à l'étranger, un plus dans la formation

L'IRTS de Franche-Comté encourage la mobilité internationale. Que ce soit pour un stage ou la réalisation d'un semestre d'étude à l'étranger, le service des relations internationales accompagne chaque étudiant/stagiaire dans son projet.

Les conditions d'accès

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession à l'entrée en formation

- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV

- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

Pour cela vous pouvez entreprendre une démarche de Validation des Acquis Professionnels (VAP) :

- Inscription à la VAP. Retrait et dépôt d'un dossier d'inscription au service sélection : selection@irts-fc.fr

- Constitution d'un dossier présentant les différentes expériences et mettant en évidence les acquis

- Après examen du dossier, une commission de validation des acquis autorise le candidat à s'inscrire ou non à la sélection.

Le financement de la formation

→ Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

→ Plan de développement des compétences de l'employeur

→ CPF

→ Financement personnel

Co-financement possible